



changement de syndic - compte de reprise par nouveau syndic avec erreur

Par **CSSDC**, le **15/04/2021** à **13:58**

bonjour

nous avons changé de syndic fin 2020

le transfert des comptes entre l'ancien syndic et le nouveau est fait fin 03/2021

la présentation des comptes 2020 ne fait pas apparaître la reprise du LIVRET A (somme non comptabilisée dans l'annexe 1 dans la trésorerie « fonds placés »

Dans le bilan des dépenses 2020 on trouve la somme du LIV A considérée comme « frais bancaire régularisation comptable »

En analysant la » balance 2020 « on retrouve effectivement une ligne concernant le LIV A mais la colonne « solde DEBIT » est à 0 (ZERO) ainsi que la ligne « solde CREDIT »

L'explication du service comptabilité est que l'ancien syndic a « soldé » ce LIV A .

Pourtant le LIV A n'a jamais été soldé au constat du suivi des comptes et placements.

Le syndic ne veut pas refaire la présentation des comptes 2020 car se serait trop tard selon lui

Il aurait vraisemblablement pu et dû vérifier l'existence du LIV A au 31/12/2020 et ne pas faire confiance aux écrits comptable de l'ancien syndic

Le conseil Syndical considère que les comptes ne sont pas juste et demande une nouvelle présentation des comptes 2020 en rajoutant le LIV A avant l'AG

Es-ce possible ?

Pour l'instant il refuse indiquant que ce LIV A sera bien dans les comptes 2021 ,

Quel(s) argument(s) lui indiquer pour qu'il réalise l'action dès les comptes 2020 ?

aura-t-il l'obligation de le faire ?

merci pour informations et éléments

Cordialement